

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE
--

REUNION DU MERCREDI 3 septembre 2025

Convocation du 26 août 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du RA 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du Syndicat des Eschourdes
- 2) Délibération portant l'adhésion de la commune de Lahosse à la compétence assainissement collectif du Syndicat des Eschourdes – Modification des statuts
- 3) Approbation du rapport 2025 de la CLECT (délibération)
- 4) Subvention exceptionnelle Comité des fêtes
- 5) Cession foncier XL HABITAT
- 6) Échange terrain DANDIEU Jean-Charles
- 7) Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq le trois septembre, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Sylvie LABORDE, Nadine THIBAUDEAU, Arnaud ETCHEVERRY, Céline NOUARD, Fabien DUFAU, Sandrine GAVELLE, Jean-Michel COMMARIEU et Jean-Charles DANDIEU.

Excusés :

- Olivier GAULIN
- Michel TASTET

Procuration :

- Cédric CASTAGNOS à Aimée LABORDE

Secrétaire de séance : Fabien DUFAU

20 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par Monsieur DUFAU Fabien, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

Adoption du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025.

ADOpte à l'unanimité par le Conseil Municipal

1) Approbation du RA 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eschourdes

Madame le Maire présente au conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eschourdes.

DECIDE :

Le Conseil Municipal accepte tel que présenté le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat des Eschourdes.

Vote : 13 POUR

2) Délibération portant sur l'adhésion de la commune de Lahosse à la compétence assainissement collectif di Syndicat des Eschourdes – Modification des statuts

Par délibération en date du 26 juin 2025, il a accepté le transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de LAHOSSE au Syndicat des Eschourdes.

VU les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence assainissement collectif

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Lahosse en date du 24 avril 2025, décidant de transférer sa compétence assainissement collectif au Syndicat des Eschourdes,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes en date du 26 juin 2025 acceptant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lahosse, et la modification des statuts.

VU les statuts modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lahosse, au Syndicat des Eschourdes.

APPROUVE la modification des statuts ci-annexés.

Vote : 13 POUR

3) Approbation du rapport 2025 de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante le rapport 2025 d'évaluation des transferts de charges adopté par la CLECT le 08 juillet 2025 et notifié le 15 juillet 2025 qui propose un transfert de charges de 43 698€ uniquement pour la commune d'Hagetmau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE

Le rapport 2025 d'évaluation des transferts de charges

Vote : 13 POUR

4) Subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Saint Cricq Chalosse

Madame le Maire propose au conseil municipal le versement exceptionnel d'une subvention de 141,38€ au comité des fêtes.

DECIDE

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire

Vote : 13 POUR

5) Cession d'un bien communal à l'OPH des Landes

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une maison située rue Cyrille Labeyrie.

L'Office Public de l'Habitat des Landes souhaite y réaliser un projet de 4 logements collectifs, dont 2 réservés aux personnes âgées, ainsi qu'une salle commune au rez-de-chaussée et 2 logements à l'étage.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est proposé de conclure un bail emphytéotique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la cession du bien à l'OPH des Landes par bail emphytéotique
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents

Vote : 13 pour

6) Échange terrain DANDIEU Jean-Charles

Madame le Maire évoque au conseil la délibération votée par le comité Syndical du Sydec concernant le nombre de 4 centres de tri sélectif pour notre commune.

Un centre de tri sera installé à l'embranchement de la D21 et de la route de Serreslous, en remplacement de celui situé route de Saint-Sever, à la sortie du Bourg. Pour cela, l'acquisition de la parcelle B344 est nécessaire.

En accord avec le propriétaire, M. Jean-Charles DANDIEU, la superficie concernée sera échangée contre le chemin rural d'Arricaou, à hauteur de la propriété de M. Lailheugue.

Pour permettre au Conseil de délibérer, M. Jean-Charles DANDIEU, conseiller municipal, quittera la séance.

Considérant l'intérêt général de cette opération permettant la création d'un centre de tri sélectif.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cet échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'échange du terrain de M. Jean-Charles DANDIEU (parcelle B344 – D21 route de Serreslous) contre le chemin rural d'Arricaou, à hauteur des terrains de M. Lailheugue.
- AUTORISE Madame le Maire à établir tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente décision.

VOTE : 12 POUR

7) Questions Diverses

- Jean-Charles DANDIEU expose au conseil municipal la négociation du renouvellement d'un tracteur. Les membres du conseil décident d'accepter ces propositions et de reprendre contact avec l'entreprise COSTEDOAT afin de conclure l'achat qui sera délibéré à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Madame le Maire a donné les effectifs pour la rentrée scolaire du RPI. 34 élèves à l'école de Saint Cricq Chalosse et 58 à Doazit.
- Les travaux de la station d'épuration ont repris après les congés d'été.
- Le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêt maladie de Monsieur Cordelle Éric agent communal jusqu'au 31 octobre 2025.
- Vœux de voirie intercommunal : il sera proposé le chemin de Dugat et l'impasse des cigognes, d'autres propositions pourront être rajouté.
- Le conseil municipal a pris connaissance des litiges entre riverains.

22 h 30 : LA SEANCE EST LEVEE

Aimée LABORDE	José DUPOUY	Rosine BATS	Rémi LASSALLE	Olivier GAULIN
				Excusé
Sandrine GAVELLE	Jean-Charles DANDIEU	Jean-Michel COMMARIEU	Sylvie LABORDE	Nadine THIBAUDEAU
Arnaud ETCHEVERRY	Céline NOUARD	Fabien DUFAU	Michel TASTET	Cédric CASTAGNOS
			Excusé	Procuration à Aimée LABORDE